

Supplément énergétique logistique de stockage (huile de chauffage & électricité)

Le supplément énergétique est prélevé sur le loyer de stockage et facturé sur chaque facture mensuelle de logistique de stockage. Le supplément n'est appliqué qu'à partir d'un prix d'huile de chauffage (selon l'IPC) de plus de CHF 90.00 et / ou d'un prix de l'électricité (selon ECom) CHF 0.15. Aucun droit de crédit n'est octroyé.

Supplément actuellement valable pour avril 2025

0.40 % Le supplément énergétique pour la période de facturation en avril 2025 est basé sur le mois précédent (03-2025).

Calculs mensuels 2025

Huile de chauffage			Electricité			Supplément énergétique	
Mois	CHF / 100 l	Supplément	Mois	CHF / kWh	Supplément	Mois	Supplément pertinent
01-2025	CHF 99.84	0.40 %	01-2025	CHF 0.13	0.00 %	01-2025	0.40 %
02-2025	CHF 98.29	0.40 %	02-2025	CHF 0.14	0.00 %	02-2025	0.40 %
03-2025	CHF 95.15	0.40 %	03-2025	CHF 0.11	0.00 %	03-2025	0.40 %
04-2025			04-2025			04-2025	
05-2025			05-2025			05-2025	
06-2025			06-2025			06-2025	
07-2025			07-2025			07-2025	
08-2025			08-2025			08-2025	
09-2025			09-2025			09-2025	
10-2025			10-2025			10-2025	
11-2025			11-2025			11-2025	
12-2025			12-2025			12-2025	

Explication de la base de calcul

Huile de chauffage		Explication	Electricité	
Prix huile de chauffage selon l'IPC	Supplément		Prix électricité selon l'ECom	Supplément
jusqu'à CHF 90.00	0.00 %	Le supplément énergétique est calculé à partir de surcoûts définis pour les fourchettes de prix de l'huile de chauffage et des coûts de l'électricité Surcoût huile de chauffage + surcoût électricité = supplément énergétique	jusqu'à CHF 0.15	0.00 %
CHF 91.00 – CHF 100.00	0.40 %		CHF 0.16 – CHF 0.20	0.25 %
CHF 101.00 – CHF 110.00	0.80 %		CHF 0.21 – CHF 0.25	0.50 %
CHF 111.00 – CHF 120.00	1.20 %		CHF 0.26 – CHF 0.30	0.75 %
CHF 121.00 – CHF 130.00	1.60 %		CHF 0.31 – CHF 0.35	1.00 %
CHF 131.00 – CHF 140.00	2.00 %		CHF 0.36 – CHF 0.40	1.25 %
CHF 141.00 – CHF 150.00	2.40 %		CHF 0.41 – CHF 0.45	1.50 %
CHF 151.00 – CHF 160.00	2.80 %		CHF 0.46 – CHF 0.50	1.75 %
CHF 161.00 – CHF 170.00	3.20 %		CHF 0.51 – CHF 0.55	2.00 %
CHF 171.00 – CHF 180.00	3.60 %		CHF 0.56 – CHF 0.61	2.25 %

Sources de données:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation/resultats-detailles.html>

-> «Prix moyens de l'énergie et des carburants» (Quantité plus de 20'000 litres)

<https://www.elcom.admin.ch/elcom/fr/home/themes/surveillance-du-marche/spotmarktberichte.html>

Le taux de change du prix de l'électricité est basé sur le taux de change moyen mensuel de l'Administration fédérale des contributions (AFC).

